



Communiqué de presse

Plus de 44% des restaurateurs avouent que la loi n'est pas respectée chez eux.

26% des établissements sont encore entièrement fumeurs !

Une étude réalisée conjointement par l'association Droit des Non-fumeurs et TNS Direct, société du groupe TNS (Taylor Nelson Sofres) disponible sur le site www.dnf.asso.fr ou en téléphonant au (01) 42 77 06 56

Paris, le 22 mars 2005 – Dans le cadre du plan national de lutte contre le cancer initié par le Président de la République, Jacques Chirac, et en collaboration avec le Ministère de la Santé et de la Protection sociale, la MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie) et l'INPES (Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé), l'association Droit des Non-fumeurs a réalisé auprès des professionnels de la restauration, en collaboration avec TNS Direct, société du groupe TNS (Taylor Nelson Sofres), un sondage dont les résultats s'avèrent inquiétants en terme de santé publique puisqu'ils révèlent que plus de 44% des restaurants français reconnaissent que la loi Evin n'est pas respectée chez eux . Parmi eux, 26% sont encore entièrement fumeurs. Dans les 56 % restants une grande majorité a une interprétation de la loi erronée qui ne lui permet pas de la respecter correctement

Subventionnée par le Ministère de la Santé, par le Ministère de la Jeunesse et de l'éducation et de la Protection sociale et reconnue de mission d'utilité publique, DNF est une des rares associations qui œuvre dans le champ d'action de la protection des non-fumeurs. Elle veille à la bonne application de la loi notamment auprès de tous ceux qui, de par leur fonction (délégué du personnel, employeurs, restaurateurs...), sont confrontés aux problèmes liés à la co-existence des populations de fumeurs et de non-fumeurs au sein de leur établissement. C'est dans ce cadre que DNF, avec le concours de l'institut de

sondage TNS Direct, société du groupe TNS (Taylor Nelson Sofres), a réalisé cette étude sur un panel représentatif de 800 restaurants, brasseries, et cafés français.

Ainsi, si **56%** des responsables des restaurants, cafés, brasseries, considèrent être en conformité parce qu'ils respectent la loi (**45%**) ou sont entièrement non-fumeur (**11%**), **44%** sont encore hors la loi car **26%** sont entièrement fumeurs ou laxistes (**18%**) et dans **38%** d'entre eux, les non-fumeurs sont même repoussés !

Pourtant, la grande majorité des français (**72%**) (dont **44%** de fumeurs également incommodés par la fumée) sont favorables à des espaces de restauration non-fumeurs et **73%** des français entre 15 et 25 ans ne fument pas.

Cependant, dans la majorité des établissements, les zones fumeurs occupent en moyenne les **2/3** des locaux ce qui est donc disproportionné au regard du profil réel et majoritaire des populations qui les fréquentent.

*« Des résultats paradoxaux qui mettent en lumière, l'inadéquation flagrante entre les désirs réels et visiblement méconnus d'une clientèle majoritairement favorable au respect de la loi et la réponse qui lui est faite par les professionnels de la restauration dont **81%** pourtant, déclarent que leur clientèle constitue leur véritable richesse et que sa satisfaction passe par le respect qu'ils lui accordent »* déclare Gérard Audureau, Président de DNF.

Une attitude des professionnels de la restauration qui semble principalement s'appuyer sur la crainte (largement alimentée par l'industrie du tabac) de perdre une partie de leur clientèle qu'ils pensent majoritairement fumeuse et qu'ils n'osent pas contrarier. Ainsi, **60%** des professionnels de la restauration laissent fumer un client même lorsqu'il est en dehors de la zone destinée aux fumeurs.

Une crainte non fondée puisque la fréquentation réelle des restaurants non-fumeurs aux États-unis démontre au contraire une augmentation de fréquentation comprise entre **12** et **25%**, et tandis que **33 %** de la population française affiche l'intention de fréquenter plus souvent des établissements non-fumeurs contre **15%** de ne plus les fréquenter.

Par ailleurs, **7 français sur 10** et **1 fumeur sur 2** déclarent être incommodés par la fumée des autres et les seuls fumeurs récalcitrants et trop dépendants pour résister à leur besoin de cigarette pendant le temps du repas ne représentent que **1%** de la population.

Ce sondage DNF (disponible sur demande) et les récentes campagnes de sensibilisation aux dangers du tabagisme passif* qui incitent désormais les populations incommodées par la fumée à exercer leur droit souvent ignoré jusque là, devraient faire évoluer les mentalités et le comportement des restaurateurs souvent abusif à leur égard.

A ce propos, DNF travaille actuellement à l'élaboration d'un « kit d'information » contenant un dépliant de sensibilisation aux bénéfices de l'application de la loi au sein des restaurants, un guide d'aide à son application et des fiches pratiques que les professionnels de la restauration devraient recevoir fin mars 2005.

Dans le cadre de cette campagne, DNF a également mis en ligne sur son site Internet, le premier guide « des bonnes adresses pour non-fumeurs » : un annuaire complet de restaurants 100 % Non-Fumeurs mais également des établissements qui respectent la loi sur tout le territoire Français. Ce guide répond à une véritable demande des internautes qui souhaitent favoriser les restaurateurs soucieux du confort et de la santé de leur clientèle.

* Chaque jour, en France, le tabagisme tue 180 personnes dont 7 n'ont jamais inhalé que la fumée des autres.

Rappel des obligations des restaurateurs

« La personne ou l'organisme responsable des lieux fermés et couverts accueillant du public ou qui constituent des lieux de travail doit tenir compte de la nécessité d'assurer la protection des non-fumeurs » - Article R.3511-2 et R.3511-5 du Code de la Santé Publique.

A propos de DNF

Créée en 1973, DNF est une association sans but lucratif. Présidée par Gérard Audureau, elle fait partie de l'Alliance Contre le Tabac (organisme qui regroupe l'ensemble des associations qui luttent contre le tabagisme) dont elle est membre- fondateur. Subventionnée par le Ministère de la santé, par le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation, et reconnue de mission d'utilité publique, DNF est une des rares associations à agir au quotidien dans le champ d'action de la protection des non-fumeurs.

Contact presse :

Prformance - Laurence Simonpieri et Fabienne Ripon

Tel : 01 45 44 47 03 et 01 47 28 99 69

Portable : 06 13 61 67 83 et 06 62 12 42 87

E-mail : laurence@prformance.com et fabienne@prformance.com